

# COMITÉ DE QUARTIER DE CAUDÉRAND

Comité d'Animation et de Défense des Intérêts des Habitants de Caudérand  
Association Loi de 1901 - Préfecture de la Gironde, n° W332006984, le 29 février 1988 - JO du 6 avril 1988

Monsieur Pierre HURMIC  
Maire de Bordeaux  
Hôtel de Ville  
33000 BORDEAUX

Bordeaux le 13 novembre 2020

OBJET : Propositions du Comité de Quartier sur les options de stationnement résidentiel à Caudérand

Monsieur le Maire,

Le Comité de Quartier de Caudérand a participé de façon active, dès la fin 2017 aux réflexions d'un collectif regroupant plusieurs associations représentatives de quartiers de Bordeaux sous la coordination de l'Association Bordelaise de Défense des Résidents pour un Stationnement Payant Raisonnable (ABDRSPR). Malgré le peu de considération avec lequel étaient traitées les associations qui n'adhéraient pas systématiquement aux options de la municipalité, et le moratoire sur le stationnement payant décidé par Alain Juppé en mars 2019, ce travail de réflexion s'est poursuivi en dépit des conditions difficiles amenées par l'épidémie de Covid-19.

A l'issue du processus électoral de 2020, nous attendons des signaux de la part de la nouvelle majorité en matière de concertation et de prise en compte des difficultés quotidiennes des usagers. Nous espérons beaucoup dans ce cadre de votre promesse de campagne pour "des assises du pouvoir partagé".

A la suite des informations parues dans la presse le 8 septembre, ce collectif a sollicité auprès de votre cabinet une audience de façon à vous présenter l'état de nos réflexions de ces 3 dernières années.

Vous avez désigné à cet effet Monsieur Patrick Papadato qui, le 3 novembre, a reçu une délégation limitée à sa demande à 3 personnes et qui représentaient les quartiers, cités par ordre alphabétique, de Caudérand, Cauderes/Barrière de Toulouse, et Grand Parc/Chartrons/Jardin Public. Nous avons pu lui exposer que la mise en place avant 2018 d'un stationnement payant pratiquement généralisé dans la zone intra-boulevards, avait entraîné de sérieuses difficultés pour les secteurs périphériques non réglementés qui sont devenus des réceptacles pour les voitures ventouses chassées du centre-ville par la tarification adoptée ainsi que pour les voitures pendulaires que les actifs, résidant en périphérie mais travaillant au centre ville, stationnent dans la journée en limite de zone non réglementée pour poursuivre leur trajet en transport en commun jusqu'à la zone centrale où ils ne peuvent pas bénéficier de tarif accessible pour le stationnement. Alors qu'à partir du centre ville la desserte très dense qu'offre le réseau maillé de plusieurs lignes de tram et de lignes performantes, permet aux résidents d'atteindre pratiquement tout point de l'agglomération par ce moyen, ce n'est pas le cas des secteurs périphériques comme Caudérand où le taux de motorisation des foyers reflète souvent plus les carences des transports en commun disponibles qu'un choix délibéré. La problématique y est très différente de celle de la zone intra-boulevards mais similaire à celle que l'on retrouve dans les communes limitrophes où la réglementation du stationnement tient compte des spécificités de chaque secteur et évite les reports interzones qui pénalisent les habitants des secteurs concernés. C'est pourquoi nous avons présenté à Monsieur Papadato les conclusions du travail de notre collectif qui préconise d'adopter pour les quartiers périphériques une réglementation du stationnement qui soit adaptée aux caractères propres à chaque quartier et en cohérence avec les dispositions mises en place par les communes voisines.

Nous sommes d'accord avec votre souhait clairement affirmé de réduire la place de la voiture en ville mais cet objectif ne pourra être facilement atteint qu'à condition que les quartiers périphériques bénéficient d'une couverture satisfaisante en transports en commun ce qui est loin d'être le cas et nécessite un effort soutenu sur les prochaines mandatures.

Monsieur Papadato nous ayant affirmé que le stationnement payant généralisé était la solution la plus simple pour atteindre rapidement cet objectif, nous sommes sortis de cet échange avec la crainte que les solutions adoptées s'apparentent à une écologie punitive alors qu'il nous semble souhaitable de faire passer un message très différent. Nous souhaitons vivement pouvoir vous en entretenir directement.

Adresse postale : Comité de Quartier de Caudérand, 24 Impasse Saint-Amand 33200 BORDEAUX - Téléphone : 06.72.73.79.23

**Courriel :** [comite.cauderan@laposte.net](mailto:comite.cauderan@laposte.net)

**Site :** <http://www.cauderan-centre.fr>

Enregistré sous : 2020 09 Avis du CQC sur le principe d'un stationnement résidentiel réglementé

# COMITÉ DE QUARTIER DE CAUDÉRAN

Comité d'Animation et de Défense des Intérêts des Habitants de Caudéran  
Association Loi de 1901 - Préfecture de la Gironde, n° W332006984, le 29 février 1988 - JO du 6 avril 1988

En ce qui concerne Caudéran et dans l'attente des décisions qui seront prises par votre Conseil, je juge utile de vous informer de la position qu'a déjà exprimée le Comité de Quartier :

## Situation actuelle :

Les conditions de stationnement à Caudéran ne peuvent s'apprécier qu'en fonction du niveau de desserte par le réseau de TC et donc par les conditions de déplacement offertes à ses habitants : Caudéran est excentré et mal desservi par les transports en commun. Oublié par le tramway dont les lignes A et D l'évitent soigneusement, il est traversé par les lianes 2, 3+ et 16 et bordé par la liane 12 qui complète la desserte du Bouscat par la ligne D, ainsi que par la liane 1+ dont le devenir est rendu incertain par le prolongement du tram A vers l'aéroport. Les seules liaisons TC périphériques sont assurées par la liane 9 qui ne fait que border Caudéran et reste engluée dans les encombrements des boulevards et par les Corol 33 et Citeis 41 dont les fréquences trop faibles restent dissuasives et qui, ne circulant pas le dimanche, ne sont pas des alternatives crédibles à l'utilisation des voitures particulières. Seuls les déplacements à destination du centre sont correctement assurés mais pour tout déplacement à destination des communes périphériques (zones d'activités, hôpitaux ou cliniques, campus,...) les Caudéranais se voient imposer des correspondances dans l'hyper centre et donc des temps de déplacement prohibitifs qui rendent indispensable l'usage de moyens de transports individuels, ce qui explique un taux d'équipement en VP des foyers très supérieur à celui de la zone intra-boulevards, bien desservie par des TC maillés. Ce n'est donc pas par choix mais très souvent par obligation que les Caudéranais doivent utiliser des voitures individuelles ! Alors que Caudéran ne dispose d'aucun parking longue durée en ouvrage, le stationnement y a été rendu de plus en plus difficile par le régime adopté pour le stationnement en centre ville et ses conséquences : les voitures ventouses et pendulaires ! La situation est devenue intolérable pour les habitants de la zone voisine des boulevards ou des secteurs qui permettent de stationner facilement près des lignes de bus à destination du centre ville.

## Propositions du Comité de Quartier:

Il est indispensable de mettre en place rapidement une réglementation du stationnement adaptée:

- qui dissuade les voitures ventouses et les voitures pendulaires
- qui sauvegarde le tissu fragile de commerces et de services grâce auquel notre quartier reste habitable et ne se transforme pas en un simple quartier dortoir
- qui ne frappe pas les Caudéranais d'une double peine (conditions financières prohibitives alors que l'indigence du réseau de transports en commun peut imposer d'utiliser plusieurs véhicules par foyer)
- qui permette aux habitants esseulés de bénéficier dans des conditions financières acceptables de visites familiales indispensables et de services à domicile ( artisans, aides ménagères, etc..)

Le Comité de Quartier de Caudéran propose donc, pour les secteurs tendus et comme cela a été mis en place à Bègles et Talence, communes extra boulevards, **la création de zones bleues** dans lesquelles :

- les véhicules des résidents pourraient stationner sans contrainte de durée sur la base de macarons délivrés annuellement par la mairie
- les visites familiales pourraient bénéficier de macarons temporaires délivrés sur justificatifs
- les employés travaillant sur le quartier mais sans en être résidents, bénéficieraient de macarons longue durée sur la base d'attestations de l'employeur

Restant à votre disposition pour que notre Comité poursuive ces réflexions avec vos services, je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pour le bureau du Comité, le Président,

Michel Bélondrade  
06 72 73 79 23

Copie : Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Maire-adjoint, chargée du quartier de Caudéran

Adresse postale : Comité de Quartier de Caudéran, 24 Impasse Saint-Amand 33200 BORDEAUX - Téléphone : 06.72.73.79.23

**Courriel :** [comite.cauderan@laposte.net](mailto:comite.cauderan@laposte.net)

**Site :** <http://www.cauderan-centre.fr>

Enregistré sous : 2020 09 Avis du CQC sur le principe d'un stationnement résidentiel réglementé